

# SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 4 mai 2024

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI  
Standard : 04.95.25.70.08  
lauramaria.martini@20010.notaires.fr

## **SUCCESSION Monsieur Dominique CARABELLI** **1005513 /DRM /LMM /**

Chère Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

**1°/ Monsieur Max Xavier CARABELLI**, en son vivant retraité, demeurant à POILHES (HERAULT), 1 chemin les Coulets.

Née à MARSEILLE (13000), le 5 décembre 1921.

Veuf de Madame Fernande **CIOFOLO** et non remarié depuis.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

*Depuis décédé à BOUJAN SUR LIBRON (HERAULT), le 25 janvier 2015.*

**2°/ Monsieur Louis Toussaint CARABELLI**, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE (13009), 38 avenue Aviateur Lebrix.

Née à MARSEILLE (13000), le 11 février 1924.

Epoux de Madame Eve **LASCARIS**.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

*Depuis décédé à MARSEILLE (13008), le 17 septembre 1994.*

**Bénéficiaires chacun à hauteur de la moitié (1/2) indivise en pleine propriété.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

### INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**COMMUNE D'AULLENE (Corse du Sud)**

Suivant acte authentique reçu par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio, le 2 mai 2024

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

**1°/ Monsieur Max Xavier CARABELLI**, en son vivant retraité, demeurant à POILHES (HERAULT), 1 chemin les Coulets.  
Née à MARSEILLE (13000), le 5 décembre 1921.  
Veuf de Madame Fernand **CIOFOLO** et non remarié depuis.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
*Depuis décédé à BOUJAN SUR LIBRON (HERAULT), le 25 janvier 2015.*

**2°/ Monsieur Louis Toussaint CARABELLI**, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE (13009), 38 avenue Aviateur Lebrix.  
Née à MARSEILLE (13000), le 11 février 1924.  
Epoux de Madame Eve **LASCARIS**.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
*Depuis décédé à MARSEILLE (13008), le 17 septembre 1994.*

**Bénéficiaires chacun à hauteur de la moitié (1/2) indivise en pleine propriété.**

**Et portant sur les biens immobiliers suivants :**

**Sur le territoire de la commune d'AULLENE (20116) :**

**ARTICLE 1**

Sur le territoire de la commune d'AULLENE (Corse du Sud - 20116), Lieudit PETRA DOLCE

Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	824	PETRA DOLCE	00 ha 65 a 85 ca

**ARTICLE 2**

Sur le territoire de la commune d'AULLENE (Corse du Sud - 20116), Lieudit AJA COMMUNA

Diverses parcelles de terre dont une en B.N.D cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	729	AJA COMMUNA (BND), à prendre dans une surface totale de 00ha 00a 80ca	00 ha 00 a 20 ca
E	728	AJA COMMUNA	00 ha 00 a 15 ca

*Précision étant ici faite qu'en ce qui concerne la parcelle de terre en BND cadastrée Section E numéro 729, il s'agit du lot n°3 du BND.*

<b>ARTICLE 3</b>
------------------

Sur le territoire de la commune de AULLENE (20116), Lieudit COL D'ANOVA  
Une maison en état de ruine manifeste, inhabitable, inhabitée et dont les fenêtres et portes ont été murées.

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	758	AJA COMMUNA	00 ha 01 a 10 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis

Me Jean-Jérôme LUCCIONI